



VILLE DE WIMILLE

WIMILLE, le 02 décembre 2011

DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais

Le Maire de WIMILLE

ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer

à

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76
Fax 03.21.32.17.88

**CONVOCA
TION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur et Cher Collègue,

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **MERCREDI 14 DECEMBRE 2011, à 20 heures, en Mairie de WIMILLE.**

A l'ordre du jour figurent les questions suivantes :

- Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 octobre 2011,
- Tarif de la carte de transport des personnes âgées instituée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Modification à partir du 02 janvier 2012,
- Garderie. Tarif au 02 janvier 2012,
- Etudes surveillées – participation familiale aux frais de fonctionnements. Tarifs au 02 janvier 2012,
- Cantine scolaire écoles primaires et maternelles. Gratuité des repas aux enseignants assurant la surveillance des élèves et au personnel de service. Tarifs au 02 janvier 2012,
- Convention de remboursement dans le cadre du projet de lecture publique 2011 – 2012,
- Demande de subvention DETR 2012 au titre de l'implantation d'une citerne incendie au Hameau des Fonds d'Olincthun ;
- Demande de subvention DETR 2012 au titre des grosses réparations sur chaussées et trottoirs ;
- Demande de subvention DETR 2012 au titre de la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- Demande de subvention à la C.A.B pour la mise en place d'une citerne incendie au hameau des Fonds d'Olincthun ;
- Marché complémentaire à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de voirie,
- Création d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et Pas-de-Calais Habitat pour l'implantation de points d'apports volontaires au Parc Bon Secours,
- Convention de mise à disposition de locaux communaux à conclure avec les Restos du Cœur,
- Chèques déjeuner en faveur du personnel communal. Nouvelles dispositions à compter du 02 janvier 2012,

- Avis du Conseil Municipal concernant la cession par l'OPH Pas-de-Calais Habitat de 17 logements situés rue Victor CLEMENT,
- Rapport annuel obligatoire pour l'exercice 2010 concernant le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement par la Communauté d'agglomération du Boulonnais,
- Rapport annuel obligatoire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais,
- Avis du Conseil Municipal sur le projet régional de santé,
- Avis du Conseil Municipal sur le schéma régional du climat, de l'air et de l'Energie du Nord-Pas-Calais,
- Informations au Conseil Municipal,
- Questions diverses.

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,


Antoine LOGIÉ.

- P.J.** :
- procuration,
 - notice explicative de synthèse,
 - compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 octobre 2011,